

CHARTRE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

RÉALISÉE AVEC LE CONCOURS DES CONSEILS DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉAMBULE

La charte de Démocratie Participative d'Orvault est un document de référence qui exprime la philosophie de la démarche de participation pour la Ville d'Orvault. Il établit les valeurs, les objectifs et les engagements communs aux différents acteurs (habitants, usagers du territoire, élus, services) et préside au bon fonctionnement de toute instance ou groupe de concertation.

Le dialogue citoyen de la Métropole nantaise s'organise soit au sein d'instances spécifiques qui lui sont propres, soit via les structures municipales de démocratie participative. La présente charte prend en considération ce principe.

Cette charte a pour objectifs de :

- **Définir l'échelle de concertation et ses modalités** sur le territoire orvaltais, en lien avec les différents acteurs et partenaires institutionnels tels que la Métropole nantaise.
- **Définir l'état d'esprit**, la philosophie dans lequel s'engage la Ville pour conduire une démarche de concertation avec les habitants et acteurs du territoire.
- **Énoncer les engagements de chacune des parties de façon claire et synthétique.**
- **Exprimer la volonté partagée de créer un espace de parole et de débat citoyen, dans le respect de chacun.**
- **Partager une culture commune**, un langage commun.

Ce document référent sera décliné en règles opérationnelles pour cadrer le fonctionnement de chaque instance, en valorisant les éventuelles spécificités.

LES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION

La Ville d'Orvault affirme sa volonté d'enrichir la démocratie représentative par la démocratie participative en associant le plus grand nombre au processus délibératif.

L'intérêt de cette participation est de :

- **Valoriser l'expertise d'usage dans sa diversité** sur des projets parfois très ancrés dans la technique, et ce, toujours dans le souci de l'intérêt général.
- **Viser la production collective de projets entre habitants et élus, en associant les acteurs le plus en amont possible** et en suivant la mise en oeuvre des propositions retenues.
- **Aider à la décision publique** tant dans les choix à faire sur les projets que dans les initiatives à conduire, par un processus de consultation, de recueil d'avis.
- **Créer une relation de confiance entre administrés et élus**, basée sur la proximité, une



meilleure compréhension mutuelle et la transparence de l'action publique.

- **Favoriser et développer le lien social** en multipliant les rencontres, les partages d'expériences et les solidarités entre les acteurs du territoire.

La Ville définira le degré d'association des habitants et les attendus qu'elle souhaite en matière de concertation pour chacun des projets qu'elle a à mener. En fonction de l'état d'avancement du projet et des marges de manœuvre, des modalités de concertation différentes pourront être proposées aux Orvaltais.



L'INFORMATION

Il s'agira d'informer les habitants sur le projet, d'expliquer la démarche de travail et d'annoncer les principales étapes.



LA CONSULTATION

Il s'agira de collecter le savoir que détient l'utilisateur pour permettre d'amender le projet ou en valider la pertinence.



LA CONCERTATION

Le projet sera travaillé avec les usagers autour d'attendus définis dès le départ. L'avis citoyen produit fera l'objet d'une réponse argumentée.



LA CO-ÉLABORATION

Il s'agira de donner la possibilité aux habitants de construire leur projet (proposition d'aménagement, création d'outils, déploiement d'une expérience), dans un cadre qui pourra être prédéfini par des contraintes techniques, juridiques, organisationnelles ou financières.



LE SUIVI

Le projet décidé au terme du processus de concertation étant en cours de réalisation, il s'agira d'informer les participants et les usagers sur l'avancement du projet, de leur expliquer les éventuels écarts, d'évaluer les ajustements.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La charte fixe les engagements des différents acteurs intervenant lors de toute démarche participative.

L'EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

Chaque acteur impliqué dans une démarche participative s'engage à mettre en commun son expertise, qu'elle soit d'usage ou technique, afin de construire ensemble une proposition consensuelle qui réponde au mieux à l'intérêt général.

Convaincu du bien-fondé de l'action collective, **chacun pourra être force de proposition et initiateur de démarches ou d'idées innovantes, dans le respect des autres.**

La mobilisation des acteurs se fera dans une **démarche volontaire, pragmatique, réaliste et de bon sens.**

LA TRANSPARENCE

Chaque acteur impliqué dans une démarche participative s'engage envers les autres à partager et communiquer l'information qu'il détient, afin que les débats puissent être fondés sur une confiance mutuelle.

- Les habitants pourront collecter et restituer l'information pour permettre à la Ville de mieux appréhender les éléments de terrain.
- La Ville s'attachera tout particulièrement à :
 - > faire preuve de pédagogie pour permettre une compréhension partagée des sujets.
 - > délivrer en temps utile et rendre accessible aux personnes engagées toute information nécessaire sur les travaux avant, pendant et après.
 - > faire connaître plus largement à la population les travaux engagés en concertation, leur état d'avancement et le niveau de réalisation.

L'ÉCOUTE MUTUELLE

Chaque acteur impliqué dans une démarche participative s'engage à travailler de façon constructive, dans un climat de tolérance, de respect et d'écoute mutuels.

Les débats seront conduits dans un esprit de convivialité et de bienveillance, avec un objectif commun d'intérêt général.

- Chacun s'attachera à être attentif à l'expression de tous et à être dans l'ouverture d'esprit, respectueux des opinions, des personnes, des engagements et des choix de vie.
Pour faire avancer les dossiers dans le sens de l'intérêt général, chacun devra être capable de comprendre et d'accepter les avis contraires, sans amertume, ni rancune.
- La Ville encouragera l'expression, d'une part en valorisant l'intelligence collective, d'autre part en donnant la parole au plus grand nombre avec des formats d'association susceptibles d'intéresser ceux qui ne s'expriment pas.

L'OBJECTIVITE DES DÉBATS

Les services de la Ville ou de la Métropole devront garantir le bon déroulement des débats : neutralité, objectivité, courtoisie, transparence et pédagogie, afin de permettre l'émergence d'idées, d'accompagner la production collective et de conduire à l'arbitrage des élus.

La Ville engage ses services à aider les habitants ou tout autre intervenant, non familiers des politiques publiques, à expliciter et reformuler si nécessaire, ses propos et remarques, afin de permettre l'expression constructive d'avis même s'ils sont susceptibles de s'avérer contradictoires.

L'IMPLICATION DE TOUS

Chaque acteur impliqué dans une démarche participative s'engage à s'investir de manière assidue en fonction de ses compétences, de ses disponibilités et dans le respect de la charte.

- Les habitants s'engagent à s'impliquer à hauteur de l'objectif de concertation précisé préalablement par la Ville, selon le degré d'arbitrage déjà engagé sur le dossier.
- La Ville s'engage à suivre le traitement des besoins exprimés, à apporter une réponse argumentée, à mettre en œuvre des engagements pris en concertation et à évaluer les éventuels ajustements.
- Les services de la Ville se mobilisent pour garantir l'instruction des propositions dans un délai raisonnable, proposer des adaptations et mettre en œuvre les décisions prises par les élus.
Ils sollicitent les services de la Métropole, via son pôle de proximité pour qu'il en soit de même.

Chacun doit s'engager à respecter la charte et s'assurer mutuellement que la charte est respectée.

Un habitant modérateur pourra être identifié sur le mode du volontariat, notamment lors de plénières d'instances, pour rappeler les règles en termes de temps de parole, d'écoute mutuelle, de respect de l'ordre du jour ou encore d'état d'esprit...

LES ACTEURS DE LA PARTICIPATION

LA MUNICIPALITÉ

Les élus municipaux arbitrent les propositions en fonction des contraintes techniques et budgétaires exposées par les services.

LES ACTEURS LOCAUX DANS LEUR DIVERSITÉ

- habitants
- acteurs socio-économiques
- usagers des sites municipaux
- associations territoriales d'habitants, de commerçants, d'entreprises
- associations thématiques
- acteurs de l'éducation
- bailleurs...

Ils font valoir leur connaissance et leur pratique du territoire dans le souci des besoins collectifs, en vue de l'intérêt général.

LES SERVICES DE LA VILLE ET DE NANTES MÉTROPOLE (via son pôle de proximité)

Ils éclairent les choix, étudient les propositions et avis, en cohérence avec les autres échelles de compétence. Ils mettent en œuvre les décisions politiques.

La mission Démocratie Participative de la Ville, le cas échéant un tiers extérieur à la collectivité, anime la démarche de participation avec les autres services pour aider les acteurs à dialoguer, débattre et formaliser des propositions. Dénuée de toute approche partisane, elle garantit les règles de la participation et une neutralité du débat public.

LES OBJETS DE LA PARTICIPATION

LES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES

La participation sur un sujet peut être souhaitable à l'échelle d'un quartier, de la ville ou de l'agglomération. La concertation sur un même sujet peut être conduite de façon coordonnée à différentes échelles du territoire pour représenter la diversité des avis et assurer une cohérence entre eux.

LES SUJETS

La Ville pourra être amenée à soumettre à concertation :

- des projets d'aménagement et de développement souhaités par les élus dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique publique.
- des projets de compétence métropolitaine ou autre ayant des répercussions communales, notamment en lien avec la gestion de l'espace public, les déplacements ou l'urbanisme.
- des thématiques ou questionnements portés par des membres des instances orvaltaises.
- des problématiques révélées par le service Proximité de la Ville qui suit la plupart des demandes et attentes nominatives des habitants et acteurs du territoire et qui fait l'interface avec Nantes Métropole (rôle de veille).

LES TEMPS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

L'offre de participation peut être organisée par ailleurs à différentes étapes qui composent le cycle d'un projet ou d'une politique publique.

Les Orvaltais, constitués ou non en instances, seront invités, selon les sujets, à :

- **participer à l'observation partagée des besoins et attentes** (diagnostic).
- **être force de proposition d'amélioration et contribuer à la conception d'une solution** grâce à leur expertise d'usage.
- **participer à l'évaluation des actions municipales et élaborer des préconisations** en termes de progrès, de perspectives ou d'ajustements.
- **participer à une réflexion prospective pour anticiper les évolutions des comportements et besoins sociaux.**

LES MOYENS

1/ DES INSTANCES PRÉALABLEMENT IDENTIFIÉES

• TERRITORIALISÉES

Elles proposent un **espace de discussion à l'échelle d'un quartier**, selon un découpage géographique d'Orvault en 7 quartiers. Dans ce cadre, les instances sont pilotées par l'élu à la Démocratie Participative et à la Proximité.

• THÉMATIQUES

Elles proposent un **espace d'échanges et de préconisations sur des politiques publiques sectorielles ou transversales.**

> **Le Conseil de Développement Durable (CDD)** intervient ainsi sur les politiques de développement durable et le suivi du plan d'actions développement durable de la Ville (Agenda 21). Il est piloté par l'élu à l'environnement et au développement durable.

> **Le Comité Consultatif de la Culture (3C)** intervient dans le champ de la culture. Il est piloté par l'élu aux affaires culturelles.

> **Le Comité Consultatif du Sport** est un espace de réflexion et de dialogue dédié au sport. Il est piloté par l'élu au Sport.

> **L'Observatoire Social** est une instance dédiée à l'analyse partagée des besoins sociaux. Il associe des élus, des habitants, usagers ou non des services publics, des associations, des acteurs privés ou institutionnels. Il est piloté par l'élu délégué à la cohésion sociale.

• CIBLÉES SUR UN PUBLIC

Elles proposent un **espace de rencontres et de partage d'expériences pour un segment de population précis.**

> **Le Conseil Communal des Jeunes (CCJ)**, créé en 2002, est piloté par l'élu à la Jeunesse.

> **Un Groupe Habitant**, piloté par l'élu à la cohésion sociale, est étoffé sur le quartier de Plaisance en 2015 dans le cadre de la politique de la Ville.

2/ DES ESPACES STRUCTURÉS AD HOC, SUR UN TEMPS ET UN THÈME DONNÉS, pour s'assurer que la diversité des avis sur le sujet est bien exprimée et mise en perspective. Ces sollicitations pourront prendre la forme d'ateliers citoyens, de forums, de groupes de travail élargis...

3/ DES FORMATS NUMÉRIQUES D'ENQUÊTE, DE SONDAGE, DE SITES DÉDIÉS...

4/ DES RENCONTRES INITIÉES PAR LE SERVICE DE PROXIMITÉ, qui traite les demandes et attentes des Orvaltais relatives à l'espace public et à leur environnement immédiat, en lien avec la Métropole et son pôle de proximité.

Ces demandes sont transmises via un logiciel partagé et font l'objet d'une réponse argumentée par le service gestionnaire. Un suivi de ces demandes est réalisé lors de réunions techniques mensuelles avec le Pôle de Nantes Métropole.

La Ville s'assure que les démarches de concertation à travers ce dispositif complet d'instances et de temps de rencontres soient bien articulées. Tout groupe de travail, mis en place pour traiter une problématique spécifique, pourra, préalablement à son action, solliciter si nécessaire, un complément d'informations auprès des services de la Ville.

LE PILOTAGE ET LE SUIVI DE LA PARTICIPATION

La Ville définit les orientations en matière de démocratie participative. Un suivi sera fait régulièrement pour suivre les démarches de participation en cours.

La Ville assurera :

- **un suivi précis de la mise en œuvre des propositions faites à l'occasion d'un processus de participation.**
Elle produira un compte-rendu annuel des démarches de concertation en cours, de l'état d'avancement des projets et des résultats obtenus.
- **un suivi de la mise en œuvre de la charte de participation, via un comité de vie.**
Ce comité associera 6 à 8 personnes représentant les 3 collèges : des habitants volontaires issus des instances, des élus et des techniciens municipaux et intercommunaux. **Sa mission consistera à analyser la mise en œuvre effective de la charte et les dysfonctionnements de sa mise en pratique pour proposer des actions correctrices.**

Les dispositifs d'instance participative devront être évalués en cours de mandat de façon partagée avec les différentes parties prenantes pour proposer d'éventuelles actions d'amélioration.

La Ville s'engage à développer et à diffuser une culture commune de la concertation, notamment en permettant la capitalisation d'expériences et le partage d'informations avec le plus grand nombre.